



Surpaiement involontaire d'une amende

Par **JMS**, le **19/02/2008** à **18:43**

Quels recours utiliser, dans le cadre du surpaiement involontaire d'une amende (48€ au lieu de 45€) normalement encaissée.

Comment récupérer la différence?

Peut on faire annuler ladite amende pour vice de procédure?

Faut il saisir le tribunal Administratif, et prendre un Avocat, sachant qu'il s'agit de 3€, encaissés indûment par l'administration qui s'est mise hors la loi.

Par **Jurigaby**, le **19/02/2008** à **19:28**

Bonjour.

Adressez une demande auprès de l'administration concernée preuve à l'appui.

Pas de vice de procédure en l'espèce.